

# LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

## Ils sont bien 103 819 agents publics

**JAMAIS** le ministère de la Fonction publique n'a été au cœur d'une telle polémique. En annonçant récemment qu'il ne gère que 58 000 agents publics, le ministre Raphaël Ngazouze est à l'origine d'un buzz qui a du mal à retomber. L'Union a alors essayé de comprendre ce qui se cache derrière les non-dits en espérant mettre un terme à cette "vraie-fausse" bataille de chiffres.

Serge A. MOUSSADJI  
Libreville/Gabon

Le passage du ministre de la Fonction publique, Raphaël Ngazouze, et ses collaborateurs, à l'émission "Les Grands dossiers" sur Gabon Première, le 12 novembre passé, a laissé un drôle de goût aux téléspectateurs. Ces derniers attendaient des réponses sur la question du gel, des rappels ou des recrutements en cours. Sauf que l'organisation et le temps imparti n'ont pas permis au ministre de donner plus de détails sur la ligne de démarcation entre les agents publics et les fonctionnaires, entre autres.

Il n'en fallait pas plus pour que sa déclaration sur les 58 000 agents qu'il reconnaît sous son autorité directe ne ressurgisse, soit abondamment commentée sur les réseaux sociaux et éclipsée les autres questions. Donnant l'impression, alors que l'ancienne administration, victime malheureusement d'un lynchage, avait présenté plus de 100 000 agents de l'Etat, que près de 46 000 personnes étaient des fonctionnaires fantômes et que leurs émoluments étaient détournés par des indécats. Le ministre s'est-il trompé, induit en erreur l'opinion publique ?



Photo: Scott Ngokila

**Une scène récente, de jeunes demandeurs d'emploi à l'entrée du ministère de la Fonction publique.**

A regarder les données de plus près, il n'en est rien. En réalité, l'Etat rénumère bien, pour le moment, 103 819 agents. Dans cet ensemble, il y a d'abord les 58 432 agents, au cœur de la polémique, et qui se composent des fonctionnaires (54 113), des contractuels sous statut local (1 194), des contractuels expatriés sous statut (40), des contractuels

hors statut ou hors catégories (431), des cas particuliers de Solde (797), des magistrats et greffiers (1 211) et des présalaires (696). A ces 58 432 agents, il faut ajouter 33 083 personnes œuvrant au sein des Forces de défense et de sécurité (FDS) et 12 254 main-d'œuvre non permanente pour atteindre le chiffre global de 103 819 agents de l'Etat.

Une fois que ces chiffres ont été présentés, il reste en suspens une question : pourquoi Raphaël Ngazouze n'a mentionné que 58 000 personnes sous ses "ordres" ? Simplement parce qu'il s'agit de statuts. Ainsi, la main-d'œuvre non permanente est gérée directement par le ministère du Budget. Ces agents, qui sont publics parce que payés

par l'Etat et qui peuvent être des techniciennes de surface, sont recrutés par l'ordonnateur de crédits (par exemple la Cour constitutionnelle ou même la Fonction publique) pour accomplir une tâche bien précise et sont régis par le Code du travail et non par le Statut général de la Fonction publique.

De son côté, le Statut général des fonctionnaires (Loi n° 8/91 du 26 septembre 1991, ndlr), en son article 2, ne permet pas de compter les magistrats et greffiers, les Forces de défense et de sécurité parmi les effectifs de la Fonction publique. Parce que les premiers dépendent du ministère de la Justice et les seconds de la Défense nationale. Avec leurs textes particuliers.

La définition la plus courante veut que le fonctionnaire est une personne employée par un organisme public dans un emploi permanent. Il est titularisé à son poste dans un grade de la hiérarchie. Les fonctionnaires représentent une partie des personnes qui travaillent dans l'administration. Pour faire très simple, un fonctionnaire est un agent qui dépend directement de la Fonction publique et recruté par son entremise. Le seul point commun à toutes ces entités (fonctionnaire, contractuel ou militaire) est qu'elles émarginent toutes au budget de l'Etat. Ce qui en fait donc des agents publics (qui sont permanents ou non). En somme, un fonctionnaire est un agent de l'Etat, mais un agent public n'est pas forcément un fonctionnaire. La seule erreur du ministre Raphaël Ngazouze est de pas être allé au bout de ses explications. Créant un drôle de bad buzz, alimentant la confusion dans les esprits de nombreux compatriotes. En deux mois seulement, la Fonction publique a régularisé 2 000 situations administratives, soit 1 000 recrutements pour le compte du ministère de l'Education nationale, autant pour le ministère de la Santé en cours de finalisation. Environ 4 000 autres situations administratives vont être régularisées d'ici fin décembre 2023.

### Contrepoint

## L'urgence d'une réponse technologique à la Fonction publique

Innocent M'BADOUA  
Libreville/Gabon

LES réseaux sociaux et les médias ont glosé sur la prétendue incompétence du ministre de la Fonction publique à gérer les chiffres de son ministère. C'est pourtant ce même ministre qui, sous l'ère du Premier ministre Ndong Sima en 2012, a orchestré la régularisation de plus de 19 000 dossiers administratifs en souffrance. Cependant, le format et l'organisation de l'émission "Les Grands Dossiers" n'ont-ils pas

empêché cet homme, dont le département a recruté plus de 2 100 agents en deux mois de Transition, de présenter correctement les chiffres de la Fonction publique ? C'est une interrogation légitime. Il est temps d'aller au fond des choses ! Les chiffres actuels des agents de l'Etat sont figés depuis l'audit de 2018-2019, mais la réalité est dynamique : des départs, des arrivées tous les jours. Les chiffres que l'on brandit (58 000 fonctionnaires ou 103 000 agents publics) sont vivants, en constante évolution.

La Fonction publique doit se moderniser avec un logiciel en temps réel pour suivre ces fluctuations. Ainsi, ministre, Premier ministre ou chef de l'Etat pourraient disposer de données concrètes, non manipulées. La réunion entre le Premier ministre et les directeurs des Ressources humaines a révélé l'incapacité de certains départements à fournir des chiffres précis. Certaines catégories, à l'exemple des recrutements de la main-d'œuvre non permanente (MONP) ne relèvent même pas directement de la

Fonction publique, mais de la Direction générale du Budget qui répond aux demandes des administrations et directions générales. Et là, habitués au jeu de cache-cache, certains directeurs généraux ou directeurs centraux des ressources humaines ne jouent pas franc-jeu avec les chiffres.

Seul un investissement dans la technologie permettra de mieux contrôler les salaires et les véritables bénéficiaires. Il est temps de passer à l'ère de la transparence grâce à la technologie.